

Rentrée scolaire 25 mai 2020 – Mesures diverses

Nous vous prions de lire attentivement ces règles avec votre enfant.

Liste des mesures appliquées dès le 25 mai 2020 (modifications par rapport au 11 mai):

1. Pour tous : suppression des poignées de main, pas de contact entre les personnes, **distance de 2 mètres** supprimée entre les élèves, maintenue entre les élèves et les enseignants.
2. **L'horaire habituel** est en vigueur, les cours se **terminent au plus tard à 16h55**; tous les **cours facultatifs** de la pause de midi **ont lieu** sauf les repas de l'EF 9^e qui restent supprimés (les élèves mangent donc à la maison tous les jours).
3. **Lavage des mains** l'un après l'autre au lavabo de la salle de classe **plusieurs fois par jour**.
4. Au début de chaque leçon : **lingette désinfectante** pour les mains et la place de travail (banc et chaise); des distributeurs de gel hydroalcoolique seront disponibles (usage réduit recommandé pour les adolescents)
5. Durant les **petites pauses**, les élèves se rendent à la salle suivante afin d'appliquer les mesures sanitaires nécessaires.
6. Durant la **pause de 9h45**, la **règle de distance sociale** (2 mètres) **n'est plus strictement nécessaire**.
7. Pour respecter les mesures sanitaires, certaines leçons subiront des **adaptations** (cours d'éducation physique à l'extérieur, **limitation** de l'utilisation de machines et d'outils divers, **déplacement d'élèves**, etc.).
8. Les adultes qui ne sont pas directement impliqués dans le fonctionnement de l'école (p. ex. les **parents** qui amènent leurs enfants à l'école) doivent éviter de pénétrer sur le site de l'école
9. **Désinfecter AVANT utilisation** tout matériel commun (règle tableau, appareils de sport, de dessin, etc.)
10. **Aération** des salles après chaque leçon
11. Le **masque** n'est pas indiqué pour les élèves sauf sur demande des parents (ce sont alors les parents qui le fournissent) ; parfois les enseignants en porteront un, notamment quand la distance ne peut pas être totalement respectée ; la direction peut contraindre un élève au port du masque s'il présente des signes du covid-19; concernant les **transports publics** (CFF), l'école recommande le port du masque en cas de forte affluence uniquement; les parents prendront contact avec le/la maître-esse de classe s'ils ne peuvent s'en procurer eux-mêmes.
12. Par les concierges : nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des poignées de portes, robinets, rampes d'escaliers, WC, etc. (endroits sensibles)
13. Il n'est **pas conseillé** de partager **aliments, boissons ou matériel scolaire**.
14. L'accès à **l'armoire personnelle** est à nouveau possible.
15. La **vente des petits pains** est supprimée.
16. **Le règlement scolaire est à nouveau appliqué**.

20 mai 2020

M. Leonardi, Directeur